

Les noms de maisons issues du latin *abbatia* dans le Pays Basque médiéval (Labourd, Basse-Navarre et Soule)

(Names of the houses that came from the Latin
"abbatia" in the medieval Basque Country
(Lapurdi, Behe Nafarroa and Zuberoa))

Orpustan, Jean-Baptiste*
Université Michel de Montaigne-Bordeaux III
UPRESA 5478 du CNRS
F-33405 Talence-Cedex

* Euskaltzain urgazlea

En nommant Abbadia le château néo-gothique qu'il fait construire à Viollet Le Duc sur les landes d'Ararorri près de Hendaye, Antoine Thomson d'Abbadie ressuscite à sa manière la maison Abadie d'Arrast en Soule d'où son père était issu. Il se réclame de ses ancêtres souletins, qui, écrit-il dans ses notes autobiographiques, portaient jusqu'à son grand-père émigré sous la Révolution le titre d'"abbé lai" ou "laïc d'Abbadie d'Arrast". C'est ce nom qui fait l'objet de la communication présentée, sous son aspect linguistique et historique.

Mots Clés: Abbadia. Arrast. Ararorri. Maisons abbayes. Abbé lai. Noblesse. Soule. Notes autobiographiques.

Ararorriko larretan Viollet Le Duc-i eraikiarazi zion gaztelu neogotikoa Abbadia izendatuz, aitaren familiaren sortetxea izan zen Zuberoako Abbadie d'Arrast hura berpiztu du bere gisa Antoine Thomson d'Abbadiek. Zuberoako asabak oroitazten ditu, zeinek, ohar autobiografikoetan idazten duenez, Iraultza denboran emigratu zuen aitona bitartean, "abbé lai" edo "laïc d'Abbadie d'Arrast" titulua eraman zuten. Izen hori da aurkeztu komunikazio honen gaia, hizkuntzaren eta historiaren aldetik ikerturik.

Giltz-Hitzak: Abbadia. Arrast. Ararorri. Abadia etxeak. Abbé lai. Noblezia. Zuberoa. Ohar autobiografikoak.

Llamando Abbadia al Castillo neo-gótico que hizo construir por Viollet Le Duc en las landas de Ararorri, cerca de Hendaya, Antoine Thomson d'Abbadie resucita a su manera la casa Abadie d'Arrast en Soule de donde provenía su padre. Se vale de sus antepasados souletanos, quienes, escribe en sus apuntes autobiográficos, llevaban hasta su abuelo, que emigró bajo la Revolución, el título de "abbé lai" o "laïc d'Abbadie d'Arrast". La comunicación presentada tiene como objeto este nombre, bajo su aspecto lingüístico e histórico.

Palabras Clave: Abbadia. Arrast. Ararorri. Casas abadías. "Abbé lai". Nobleza. Soule. Apuntes autobiográficos.

INTRODUCTION

Dans les brèves “Notes autobiographiques” qu’il rédige à la fin de sa vie et que Monsieur Martin Tellechea a bien voulu me communiquer, ce dont je le remercie, Antoine d’Abbadie donne un certain nombre de précisions sur le passé de sa famille, et tout d’abord sur le nom de sa maison éponyme: la maison *Abadia* d’Arrast en Basse-Soule. En créant ici de toutes pièces son château néo-gothique et en le nommant *Abbadia* (avec deux *bb*, ce qui n’est pas indifférent à plusieurs titres), il ressuscite en quelque sorte la maison perdue (du moins perdue par sa famille et par lui-même), et substitue définitivement ce nom d’aspect latin (d’aspect seulement...) au toponyme ancien et authentiquement basque du site: *Arragorri*. Parmi les explications possibles de ce toponyme, retenons soit un ancien *larragorri* “lande rouge (c’est-à-dire “nue”) qui aurait perdu son initiale assimilée dans l’usage français à un article élidé (l’inverse, en quelque sorte, de *La Rhune* où l’assimilation à l’article de toute la syllabe initiale l’a au contraire conservée et ... détachée), explication la plus vraisemblable, soit à la rigueur un *aragorri* “vallée rouge” (mais le lieu est-il assimilable à une vallée???) où l’usage français et probablement administratif aurait cette fois, comme souvent et parmi bien d’autres méfaits, confondu les vibrantes, faible et forte, du basque... Quoi qu’il en soit, la “lande (ou vallée) rouge”, propice, au moins par son nom, à quelque bal de sorcières ou autre divertissement peu convenable, a été remplacée par la pieuse “abbaye” flanquée, de surcroît, de sa chapelle.

Dans la même “note”, Antoine d’Abbadie explique en effet que “*Abbadi* (*Abadia* en Espagnol) signifiait en basque *abbayie* (sic) et se donnait à la maison habitée par l’Abbé lai”. Indépendamment des faits historiques ici avancés avec quelque imprudence et dont il sera question plus loin, la phrase mérite un bref commentaire orthographique: “lai” représente la forme française “populaire” et ancienne du plus savant “laïc” (c’est-à-dire “non clerc, non prêtre ou moine”) ou “laïque”, les deux termes n’ayant pas acquis en ancien français la distinction sémantique moderne représentée par la République et son école “laïque, gratuite et obligatoire”. Et l’on remarque aussi que l’autobiographe, s’il écrit correctement le mot “en Espagnol” *Abadia* avec la consonne simple, met le mot dit “basque” comme en français avec le double *bb*, interprétant de plus le -a final pourtant organique (et étymologique) comme un déterminant basque: *Abbadi*. Les majuscules, quoique employées avec une certaine fantaisie par rapport à la règle moderne du français, indiquent évidemment que ce sont là des noms propres ou tout au moins des noms “en dignité”, l’auteur écrivant de même “l’Abbé lai ou Lai, l’Évêque” mais plus simplement aussi “curé, abbé”.

Qu’étaient donc anciennement ces maisons nombreuses en Pays basque, et encore davantage dans d’autres zones du piémont pyrénéen, qui avaient reçu, dans l’usage roman ou basque, un nom issu du latin tardif ou même médiéval *abbatia* lui-même dérivé du mot latin d’emprunt *abbas*? Comment le mot a-t-il été adapté et a-t-il évolué dans chaque domaine linguistique? Quelle était leur situation dans la société médiévale lorsque la documentation, surtout abondante au XIV^{ème} siècle comme l’on sait, mais déjà utile à partir du XI^{ème}, signale ces maisons en liaison évidente avec l’institution religieuse? Après avoir fait, certes incomplètement, le tour de ces questions, il conviendra de s’interroger enfin plus précisément au cas de cette “Abbadie” d’Arrast en Soule transposée en quelque sorte ici aux confins, maritimes et frontaliers, du Labourd.

1. ETYMOLOGIE, DÉRIVATION SÉMANTIQUE ET CHANGEMENTS PHONÉTIQUES

Les premiers problèmes que pose l’évolution locale, basque ou romane, de l’étymon latin *abbatia* sont en effet d’ordre linguistique. Le mot lui même, c’est un fait bien connu,

procède d'un *abba* palestinien (araméen) "père", sorte d'universal lexical que l'on retrouve aussi, parmi beaucoup d'autres langues, dans le radical ou suffixe basque (-)aba qui fait de nombreux mots de parenté¹, et qui a été réutilisé pour faire des mots modernes comme *aberri* etc. Il est passé au grec (*Epîtres* de Paul) puis est entré dans le latin d'église et a été adapté à la déclinaison latine en *abbas-abbatis-abbatem* avec le deuxième -a- long. Dans les communautés monastiques le nom *abbas* est donné analogiquement par les moines à leur chef ou supérieur perçu comme leur "père". Il s'ensuit que le latin tardif du VII^{ème} siècle témoigne des premiers emplois du dérivé *abbatia*, construit avec un suffixe -*ia* d'origine grecque avec -*i*- long, pour désigner les bâtiments et logements conventuels². Les premiers mots romans documentés ont tous un *b* simple: français *abet* (XI^{ème} siècle *Chanson de Roland*) comme espagnol *abad*, français *abaie* (Chrétien de Troyes XII^{ème} siècle) comme occitan *abadia* (X^{ème} siècle). A partir du XIII^{ème} siècle apparaît ou réapparaît par imitation savante du latin la double consonne dans *abbé*, *abbaye*, *abbesse* (issu de *abbatissa*), mais seulement en français; auparavant la gémignée s'était partout simplifiée. Le sort de l'occlusive sourde intervocalique -*t*- du mot latin attesté au VIII^{ème} siècle, et finale -*t* après chute du -*e* de *abbate*, est régi par les caractéristiques de la phonétique romane: sauf pour l'*abat* occitan où elle est normalement maintenue en finale, affaiblissement en sonore (stade des formes *abadia/abadie* du castillan et de l'occitan, *abed* vieux français, *abad* castillan), et poursuite jusqu'à l'amuissement complet en français: *abbé*, *abbaye*, *abbesse* avec rétablissement de la gémignée dans le retour (graphique) au latin en français moyen.

Pour passer aux noms de maisons dérivés de *abbatia* il faut que le terme ait subi un changement sémantique considérable, alors même que durant tout le Moyen Age les mots latins *abbas* et *abbatia* comme leurs dérivés romans continuent à garder leur sens monastique. Ce changement qu'atteste l'extension du nom à des maisons particulières sans relation avec les "abbayes" ou institutions monastiques, puisque toutes ces maisons sont en effet des maisons particulières avec leur "seigneur et maître" dont on hérite dans les mêmes conditions que de toute autre, n'a pu être évidemment que très postérieur à l'apparition de l'étymon latin au VIII^{ème} siècle, époque des règnes francs et wisigothiques (ou comme l'on dit davantage désormais "gothiques") qui gouvernent encore l'ensemble des Gaules et des Espagnes sans nulle exception.

En castillan les mots *abad* et *abadia*, en plus de leurs sens monastiques, désignent aussi, on le sait, le "curé" (ou le "recteur" du français ancien, qui fait en basque *erretor*) et la "cure" ou le "presbytère". Cet autre transfert sémantique des mots latins se retrouve, du moins actuellement, dans le sens des maisons dites *Abadia*, *Abadetxe* etc. dans les territoires basques les plus occidentaux de la péninsule. Mais il faudrait pour être plus précis sur ce point une étude des noms de maisons médiévales dans ces régions dont je ne dispose pas. Le biscayen *Abadiano* dérivé roman et son *abbate* (cas régime de *abbas*) de sens strictement monastique sont cités dans un texte latin de 1075. Pour revenir à nos régions plus orientales, il est à noter encore que le terme *abadia* pouvait désigner à la fin du Moyen Age l'église paroissiale: ainsi un document de 1418 des Archives de Pampelune³ évoque un procès sur la *abadia* d'Ossès (où il n'y a jamais eu de maison de ce nom). Il en est resté pro-

1. Pour le radical *aba* "père" et les noms de parenté basques en -*ba* voir Michel MORVAN, *Les origines linguistiques du basque*, Presses Universitaires de Bordeaux 1996, p. 131.

2. Walther von WARTBURG, *F.E.W.* éd. 1969 I p. 15-16.

3. Archives Générales de Navarre, Pampelune, n°799 caj. 190 n° 8 III.

bablement la désignation en basque de *Aphatteko paata* pour nommer naguère très couramment la route en pente séparant le quartier d'Ahaiz de celui de Horza où se trouve l'église.

Et cette expression mène justement à ce que les mots latins *abbas* et *abbatia* ont donné en phonétique basque. Ici la longueur ou l'accentuation vocalique n'entraînent, à la différence de la phonétique romane, aucune altération des voyelles, les sourdes intervocaliques ne sont pas sonorisées (au contraire même, puisque les initiales sonores deviennent sourdes en devenant internes et intervocaliques en composition ou dérivation), les consonnes finales ne tombent pas; en revanche le basque ignore les consonnes géminées, et réduit, à sa manière, les doubles consonnes du latin. Le résultat est que, dans les zones centrales et orientales (Labourd, Navarre, Basse-Navarre et Soule) *abbas* fait *aphez* et *abbatia* fait *Aphate*. Trois altérations phonétiques des mots latins s'observent néanmoins:

– fermeture du -a(s) final du premier mot en -e(z) (la sifflante latine, comme dans tous les emprunts anciens, ne changeant pas d'articulation), ce qui est assez régulier en basque devant une sifflante (*pesu* > *pizu*, *hechura* > *itxura*) quoique plus étendu en zone occidentale⁴; mais là nous avons *apaiz* avec diphtongue;

– ouverture du -i- du second en -e sans doute par assimilation aux deux premières voyelles ouvertes, accompagnée de la disparition du -a final (ce qui annonce une longue série de chutes des -a finaux organiques plus accusée dans certains dialectes et à l'époque actuelle...). Si la documentation donne parfois *Aphat* comme *Apat salguys* (1347) c'est par romanisation (amuïssement des voyelles finales atones): les plus anciens textes ont généralement *Ap(h)ate*, l'aspiration apparaissant ou disparaissant en général selon que le scribe est de phonétique labourdine et bas-navarraise ou navarraise (disparition de l'aspiration), en 1194, 1309, 1338, 1366, 1412. Le curieux est que la fermeture vocalique des diphtongues finales modernes particulièrement nette en souletin –en bas-navarrais on dit *Aphatia* avec un *yod* mais en Soule la voyelle reste généralement pleine– restituée en quelque sorte la finale latine lorsque le mot est déterminé: *Aphatia* est alors très proche du primitif *abbatia*. La forme ainsi "basquée" semble même être passée dans les zones béarnaises limitrophes, puisqu'on peut lire dans le catalogue des Archives Départementales de Pau (A.D. I. B1 et B2) des exemples comme: "*Bertrand d'Appatie curé d'Aydius*" en 1680, vente de la maison "*d'Appatie-dessous et du droit de patronage de Lées*" en 1691, "*seigneur d'Apathie*" en 1707... Fait d'un scribe ou vestiges de phonétique basque en béarnais, on ne sait;

– la consonne géminée est rendue par une sourde -p(h)-, celle-ci aspirée dans les zones nord-orientales, du labourdin au souletin, où les consonnes aspirées ont été maintenues (on sait qu'elles étaient présentes encore, comme les aspirations initiales et intervocaliques, dans les zones les plus occidentales d'Alava au XI^{ème} siècle), un double -pp- reproduisant parfois la consonne aspirée (1313, 1680) plutôt que la géminée latine proprement dite.

Actuellement et pour les seuls noms de maisons, les formes utilisées sont (annuaire téléphonique): 1^o la forme pleinement de phonétique basque avec aspiration ou non *Ap(h)atia* (à Beyrie et Gabat en Mixe, à Mendibieu; et avec double consonne et aspiration *Apphatia* à Barcus en Soule); elle est partiellement romanisée (altération ou chute de la voyelle finale) en *Aphatie* (Abense-de-Bas), ou en *Aphat* (Buçunaritz); 2^o moins souvent la forme proprement romane *Labadie* (Osserain en zone bilingue) ou sans l'article et à la manière

4. Luis MICHELENA, *Fonética Histórica Vasca*, Saint-Sébastien 1976, p.67-68.

d'Antoine d'Abbadie avec consonne double *Abbadie* (Ithorrotz); 3^o la forme romane "basquisée" par le -a final *Abadia* (à Béhasque): ces exemples ne sont pas exhaustifs.

En revanche, les noms sur *ap(h)ez*, dont les deux modèles les plus courants sont *Apeztegi* et *Apezetxe*, nommant la demeure *-tegi* ou la maison *-etxe*, ne semblent pas avoir subi de romanisation partielle. Tous deux sont documentés aussi, tout comme les maisons *Abadia*, en Navarre, le premier dans une formule à génitif basque dès le XIII^{ème} siècle (*Don Garcia Apezteguico* 1265), mais en général dans des documents plus tardifs que cite Monsieur José Maria Jimeno Jurio dans ses séries de toponymie navarraise de *l'Onomasticon Vasconiae*. En Basse-Navarre ils sont cités en assez grand nombre au XIV^{ème} siècle: le premier en zone plus méridionale à Anhau, Irouléguy, Buçunaritz, et Sare en Labourd, le second en zone plus septentrionale à Lacarre, Asme, Saint-Esteben, Arbouet, Succos et aussi en Soule. Plus rares sont les formules nommant un terrain comme *Apezberro* en Soule ou *Apezmehaka* à Macaye en Labourd. Quel est le sens de cet *aphez* ou "abbé" selon l'étymologie? Le sens ecclésiastique de "prêtre" n'est pas assuré, puisque le pèlerin de Compostelle donne encore le mot *bereter*, cacographié comme on sait (*belaterra*), pour "prêtre" de même étymologie. Comme les maisons "abadies", le nom *aphez* implique des variations sémantiques dont la lexicologie basque n'a guère, sauf erreur, rendu compte à ce jour.

2. LE STATUT MÉDIÉVAL DES MAISONS ABADIE/APHATE

A ce sujet, et quoi qu'en dise Antoine d'Abbadie dans son esquisse biographique, et que l'on a répété depuis, il est fort peu vraisemblable que l'explication tirée de *l'Histoire des Basques* de Jacques de Béla soit tant soit peu vérifiable, ni même au dire des spécialistes de ces époques, acceptable. Parlant des "16 ou 17 familles homonymes" (ce qui paraît bien peu!) auxquelles il se dit non apparenté, il croit que, sous l'Ancien Régime, "d'Abbadie était un nom de fonction" et que selon Béla "Charlemagne institua le long des Pyrénées et sur les deux versants, des hommes d'armes à cheval pour défendre à leur frais les Gaules contre les Sarrasins alors puissants en Espagne".

Il s'agit ici d'un problème strictement historique pour lequel il faut s'en référer aux textes et aux spécialistes d'histoire médiévale, celle-ci, il est vrai, un peu mieux connue aujourd'hui que du temps d'Antoine d'Abbadie. Tout d'abord renvoyer la dénomination spécifique de certaines maisons, "Abadia/Apate" ou autres, jusqu'au temps de Charlemagne, fin VIII^{ème}-début IX^{ème} siècle, relève du mythe: le mythe des fondations carolingiennes étant du reste bien connu et documenté, par exemple pour la fondation du monastère de Sorde⁵, quoiqu'il s'agisse ici précisément d'une véritable "abbaye", prenant la suite d'une grande "villa" antérieure. Rien dans les "Capitulaires" et autres règlements carolingiens ne donne de semblable précision; tout au plus peut-on penser que l'organisation générale des structures sociales de notre région, les alleux et les hommes libres par exemple, sont pour lors fixés. Il est plus raisonnable de renvoyer la constitution définitive des hiérarchies médiévales, en maisons et domaines nobles et non nobles d'une part, en alleux (nobles ou francs) et fivatiers d'autre part, au temps du comté de Gascogne et de son évolution du X^{ème} au début du XI^{ème} siècle. Et lorsqu'on pense que c'est dans le même temps que se fait la récupération religieuse de nos contrées, c'est-à-dire le sud du comté de la *Wasconia* puis *Guasconia* des textes,

5. Renée MUSSOT-GOULARD, *Les Princes de Gascogne 768-1070*, CTR éditeur, 1982, p. 21.

après la longue période des troubles divers dus aux invasions et installations normandes le long des fleuves, il est raisonnable de penser que c'est là, très approximativement, qu'il faut situer la plus ancienne désignation des maisons et domaines par des références directes à la religion et peut-être à la restauration religieuse: aussi bien les "hôpitaux" *Ospitale*, que les "abbayes" *Ap(h)ate*, (et leur addition significative dans l'*Aphate-Ospitale* de Cize, la première documentée), et sans doute les "maisons-églises" *Elizetxe* et quelques autres comme les maisons à hagionymes. Ces noms, quoique dans l'ensemble très minoritaires par rapport à la toponymie stricte qui désigne la presque totalité des anciennes maisons de toutes catégories, peuvent s'interpréter comme le signe des progrès de la restauration religieuse dans la société rurale.

S'il faut donc sûrement écarter toute datation carolingienne des "maisons-abbayes" ou de toute autre, il n'est pas plus vraisemblable qu'elles aient reçu les dîmes dues normalement aux églises pour les rétribuer de leur prétendue fonction militaire. Il est vrai que sur ce point l'histoire donne des informations relativement complexes. Par exemple la hiérarchie entre nobles (quelle que soit l'appellation: le *miles* latin étant la plus utilisée depuis les temps du comté de Gascogne⁶ jusqu'au XIII^{ème} siècle) et non nobles n'indique pas, dans l'ancien temps, la différence quant au service militaire: tous la doivent, aussi bien d'après l'ancien for de Béarn que d'après l'exemple de la guerre navarro-labourdine de 1249. Aucun document ne précise non plus que la participation à la reconquête de l'Espagne sur les "Maures" par le royaume de Navarre puis d'Aragon, réelle et importante de la fin du X^{ème} siècle à la fin du XI^{ème} (les comtes de Gascogne, les vicomtes de Béarn et autres s'y sont largement impliqués) ait abouti à des appellations particulières de maisons, en Pays basque ou terres pyrénéennes voisines: à Béhasque en Mixe c'est la "salle", *Jauregia*, qui avait une devise "Aux Maures!" directement liée à la reconquête de l'Espagne, mais on ne sait rien sur la "maison-abbaye" médiévale du lieu à ce sujet.

Et pourtant, les maisons *Abadie/Abadia/Ap(h)ate* sont tenues pour une spécificité des régions pyrénéennes. Leur extension géographique, telle qu'elle se manifeste lorsque les listes de maisons sont à peu près exhaustives, au milieu du XIV^{ème} siècle, est éloquente. Le fouage de Béarn de 1385 recensant feu par feu toutes les maisons ou "ostaus", feux "vifs" ou "morts" (les pestes sont passées par là) de chaque ville, village et hameau, en cite plus d'une centaine⁷. Elles se répartissent très également, quant au statut, en "domengers", ce qui correspond aux maisons dites généralement nobles (plus de 50), et en "ostaus" sans autre précision, non nobles par conséquent (plus de 50). Il n'est pas rare que le même lieu contienne deux "abadies", l'une "dessus" et l'autre "dessous": nobles à Susmiou (où se trouve aussi une "ostau de l'abat" noble) et Sus, sans indication de noblesse à Bastanès, Ygon, Cette et Borce, tandis qu'à Bérérenx celle du bas "jusa" est noble et celle du haut "susaa" non. Quelques-unes de ces maisons sont dites "de l'abat", nobles à Susmiou, Nousty, Gabaston, celle d'Aramits étant dite tour à tour "l'abadie" et "de l'abat", d'autres sans indication à Montpezat, Meyrac, et Sérée où, comme à Castetbon, elle est "de l'abadesse": ce féminin nomme très régulièrement, en l'absence de maître "abat", la maîtresse ou propriétaire de la "maison-abbaye", ce qui s'illustre encore dans le Censier de Soule rédigé à la fin du

6. Ibidem, p. 157 et suiv., 210 et suiv., 232 et suiv., 243.

7. Marcel RAYMOND, *Inventaire-sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790, Basses-Pyrénées, Tome sixième*, Paris 1874, seconde partie, *Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn en 1385*, p. 1 à 181.

XIVème siècle (dans l'unique "vidimus" du XVIIème aujourd'hui disponible) pour "*Iostau de Labadesse*" de Barcus⁸.

Les "maisons-abbayes" du Pays basque sont beaucoup moins nombreuses. En Labourd, où la documentation médiévale est assez lacunaire, trois sont signalées, à Espelette (*abadie* 1302), Guiche (*abadie* 1340 aujourd'hui "*Labadie*") et Jatxou: en 1249 "*W. S. de Labadie de Jathsu*" engage à l'évêque de Bayonne la dîme qu'il a à Jatxou avec l'accord de sa femme "*ne Marie*"⁹. Selon Eugène Goyheneche cette maison est liée à la chapelle Saint Sauveur du lieu-dit "Faldaracon"¹⁰. Il y a doute sur cette dernière malheureusement peu documentée, mais aucune des deux autres ne fait partie des 60 ou 70 "damoiseaux" ou "infançons" qui constituaient la totalité de la noblesse labourdine ancienne selon l'enquête du roi d'Angleterre de 1301. Il se peut du reste que la dîme de Jatxou soit à relier à l'explication de Béla et d'Antoine d'Abbadie sinon sur la "fonction", du moins sur les revenus des "maisons-abbayes".

En Basse-Navarre six "maisons-abbayes" se répartissent entre les pays de Cize et de Mixe. En Cize, *Aphate* à Buçunaritz la plus connue et probablement la plus ancienne, est noble; elle est sûrement antérieure à "l'hôpital" que les hospitaliers de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem créent au carrefour des routes de Dax et de Bayonne par Jaxu et Bustince, à la suite probable d'une donation non documentée, sur la chaussée antique devenue route des Pèlerins, et qui prend son nom: *Aphate-Ospitale* citée en 1194 (elle a eu grande réputation dans le pays: "*ezkira ez Aphate-Ospitalean*", comme "*ezkira gero Rotxil*" disaient nos grands-mères pour rabrouer des enfants affamés de cadeaux); elle est à classer dans les *Ospitale* médiévaux, nom lié aussi, mais indirectement, à la religion. Haristoy rappelle qu'*Aphate* nommait à la cure (paroisse unique pour les deux hameaux de Buçunaritz et de Sarasquette) et que la dîme du domaine faisait partie des revenus "fixes" de l'église¹¹. *Aphate-Ospitale* entre dans la série des autres "hôpitaux" de l'ordre de Saint Jean avec leurs statuts et avantages (chapelle et nomination aux cures de Bustince, Iriberry et Mendive: hameaux et villages comportant par ailleurs de nombreuses maisons nobles)¹². Il y a aussi en Cize une *Appatea* (1350) d'Ahaxe parmi les fivatiers du château, et une *Labadie* (1412) également fivatière (de Hegoburu) à Uhart-Cize: les raisons de leur dénomination restent, il faut l'avouer, bien obscures.

L'autre série bas-navarraise est celle de Mixe. En 1350, dans un texte en navarro-castillan qui élimine l'aspiration, sont citées *Abbadia* à Béhasque (voir plus haut) non noble, *Appate* à Beyrie, *Apate* à Gabat, et *Abbadia* à Ilharre: seule cette dernière a eu peut-être selon Haristoy rang de noblesse, peut-être tardivement puisque la liste en gascon de 1412 ne la désigne pas comme *gentiu*. Au total, sur les 7 "maisons-abbayes" bas-navarraises, une seule est noble en toute certitude.

La Soule est mieux fournie avec 8 maisons attestées dans les documents médiévaux importants connus (Cour de Licharre de 1337-1338, Censier gothique, auxquels on peut join-

8. Ricardo CIERBIDE, *Le Censier gothique de Soule*, éd. Izpegi 1994, p. 218.

9. J. BIDACHE, *Le Livre d'Or de Bayonne*, Pau 1896, p. 149.

10. Eugène GOYHENECHÉ, *Le Pays Basque*, S.N.E.R.D. Pau 1979, p. 613.

11. Pierre HARISTOY, *Les Paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire*, éd. Harriet, Bayonne 1982, II p. 246.

12. P. HARISTOY, *Recherches Historiques sur le Pays Basque*, Laffitte Reprints, Marseille 1977, I p. 350-351.

dre la Coutume, plus tardive, de 1520) qui sont des "abbayes". Trois d'entre elles sont nobles, "*gentiu*" ou "*caber et gentiu*" ("cavie et noble") au Censier: celle de Sauguis la plus anciennement citée (1327, et voir ci-dessus), célèbre pour avoir eu comme "seigneur" le poète de la fin du XVI^{ème} siècle Bertrand de Sauguis: "*Lostau de La abadie de Sauguis ez gentiu no deu arres...*", au moins 7 maisons du lieu sont ses fivatières; celle de Laruns: "*Lostau de Labadie de Laruns ez Caber et gentiu nihil debet Regy et pague tailhe per dues partz de foec á la Baig*"; celle d'Abense-de-Bas, l'une des trois nobles du lieu, qui a au moins 3 fivatiers: "*Lostau de Labadie ez Caber et gentiu no deu arres au Rey*".

Aucune des cinq autres n'a le statut de noblesse selon le Censier. Celle d'Ithorrots est classée comme maison franche avec la formule habituelle: "*ez ostau deu Rey et deu dar Cada an au Casted de Mauleon quotate conques de froment arrazes no Deu plus Et ez foec Inthier*"; même statut au même lieu et "devoirs" à la vicomté identiques pour Cazenabe actuellement "Etxeberri", et proches pour Guaray. Il n'y a pas de maison noble, ce pourquoi peut-être *Abadia* est citée parmi les nobles à la cour de Licharre de 1337-38, et est tenue pour noble (peut-être pour charges anoblissantes?) à la fin du XVII^{ème} siècle. *Apphatia* à Barcus a le même statut de fivatière de la vicomté, mais avantageux en raison de la modicité des devoirs, que les autres maisons de cette ville dite "royale", et au temps du Censier elle est propriété d'une femme: "*Lostau de Labadesse deu dar de fius cada an au casted sieix morlas et Peadge*". Haristoy signale qu'elle avait, comme d'autres "maisons-abbayes" non nobles, le droit de patronage et présentation à la cure de la paroisse, et même une "justice" particulière, probablement sur les biens paroissiaux¹³, puisqu'elle n'a d'après le Censier ni rang de noblesse ni fivatières; mais ces privilèges ont pu se créer encore postérieurement à l'époque médiévale, lorsque par exemple un Belzunce en hérite au XVI^{ème} siècle. La situation était comparable à Montory, autre ville royale, pour "*Lostau dabadie*" qui doit comme les autres maisons du lieu à la vicomté "chaque année dix-huit morlans blancs de fief", sans qu'on en sache davantage sur le rôle de cette maison (Haristoy ne la signale pas).

Les deux autres sont fivatières de nobles selon le Censier: celle de Mendibieu de *Jauregizahar* de Menditte, et celle d'Osserain (zone peu bascofone, actuellement maison *Labadie*) de la "salle" du lieu avec une redevance annuelle au vicomte de "une conque rase de mil". La présence des maisons nobles importantes semble exclure qu'elles aient eu un rôle particulier.

Quatre autres "abbayes" citées par Haristoy n'apparaissent pas dans les documents médiévaux connus: une à Undurein qui semble créée tardivement au XVIII^{ème} siècle par "concession de terres de Soule" (sans doute le domaine royal); celle de Berrogain ensuite, à propos de laquelle Haristoy écrit que ses "seigneurs abbés lais" au XVIII^{ème} siècle "prenaient le nom de Landestoy"¹⁴: or au Censier *Landastoy* est comme toutes les maisons du lieu fivatière du seigneur béarnais de Méritein, et le transfert de nom n'indique rien sur l'ancienneté et le statut de cette "abbaye" probablement récente; et celle de Larrory qui apparaît dans un contrat avec l'abbadie... d'Arrast au début du XVI^{ème} siècle. Enfin, la "maison-abbadie" d'Arrast n'est pas non plus citée au Censier et dans les textes médiévaux. Avant de traiter le cas plus complexe de cette maison, il reste à conclure, au moins provisoirement, sur les caractéristiques de ces maisons et de leur éventuelle "fonction", selon le mot d'Antoine d'Abbadie.

13. P. HARISTOY, *Les Paroisses...*, III p. 101.

14. P. HARISTOY, *Recherches...*, I p. 399.

Il faut d'abord écarter le cas des noms donnés tardivement, soit par possession par une autre maison du même nom, soit par simple analogie: par les nombreux noms *Etzegapare*, *Jauregi*, *Sala* (un mot que cite imprudemment Antoine d'Abbadie...) qui n'étaient à aucun titre ni "cavières" (*Etzegapare* se traduit en français "maison cavière") ni nobles mais souvent fivatières dès le Moyen Age, on sait bien que ces noms se sont étendus, sans doute assez tard (ce qui va tout de même du XIIème au XIVème siècle!). Ceci pris en compte mais le plus souvent invérifiable, les plus importantes, si elles ont rang de noblesse surtout (à Buçunaritz, Sauguis etc.), présentent à la cure du lieu et occupent diverses responsabilités pour payer ou prélever les dîmes qui servent à l'entretien de l'église et du culte. Certaines prélevèrent-elles pour elles-mêmes des revenus d'église comme l'affirment Marca et à sa suite Haristoy non sans réprobation¹⁵, et comme le dit aussi Antoine d'Abbadie, et dans quelles conditions? Il a pu y avoir des situations locales héritées de faits inconnus.

Mais lorsque, peut-être alertés par les fantaisies des généalogistes romantiques, les historiens ont étudié le cas des "maisons-abbayes" pyrénéennes, parmi lesquelles entrent les exemples basques, bien plus rares même en Soule que dans des territoires plus orientaux (voir ci-dessus pour le Béarn en 1385), ils en ont conclu ceci:

1° ces maisons entrent dans le statut général des maisons médiévales, soit dans la noblesse, soit hors d'elle et même, comme on le voit aussi bien en Labourd et Basse-Navarre qu'en Soule, dans les maisons dites fivatières que les médiévistes nomment des "tenures" (qui s'opposent aux alleux de plein héritage nobles ou non); mais alors, n'ayant pas la propriété pleine et entière de leur domaine, elles ne rempliraient pas l'un des conditions qui permettraient d'exercer leur rôle;

2° certaines ont eu la charge, peut-être de fonder, ce qui est encore invérifiable mais dans certains cas vraisemblable (Buçunaritz par exemple), en tout cas de pourvoir à l'entretien des lieux de culte (prélèvement ou versement de dîmes); mais ce devoir ou privilège est celui de beaucoup de maisons nobles, et en général de la plus importante dans chaque lieu;

3° comme ces dernières, mais infiniment plus rares qu'elles en Pays basque, certaines "maisons-abbadies" ont eu le "patronat" de l'église ou le co-patronat: présentation du "curé" à la nomination de l'évêque, préséance à l'église, inhumation dans l'église¹⁶.

Les notions d'abbé laïc ou "lai" et d'abbaye "laïque" sont inventées tardivement: le mot "abbé" n'y a aucune signification religieuse, par plus que *aphez* dans le basque *auzaphez* "maire", ce qui pose encore une fois la question des changements sémantiques de ce mot signalée plus haut. La documentation ne les signale régulièrement qu'aux XVIIème et XVIIIème siècles, lorsque la société ancienne est profondément transformée, notamment par ce que les historiens nomment "la réaction aristocratique" –il y en a des exemples éloquentes en Pays basque– et par l'extension des nouvelles fondations commencées à la fin du XVème siècle. Dans toutes les régions pyrénéennes, certaines "maisons-abbayes" non nobles ou même récentes finissent par se faire admettre, en faveur d'un maître notable ou d'un héritier de lignage noble, dans la noblesse. Si leurs maîtres sont dits en français "abbés" et "abbesses" (voir ci-dessous; et en 1716 "Anne d'Apesteguy", maison fivatière de la vicomté de

15. Ibidem, I. p. 398.

16. Robert AYMARD, *Pyrénées sacrées*, éditions de l'auteur, Uzès 1996, p. 20-24; et p. 28 note 18 référence à J. BOURDETTE, *Annales des sept vallées*, Argelès 1896; *Notice des abbés lais du Labéda*, Toulouse 1911.

Baïgorry en 1350, est dite “abbesse d’Anhau” : A.D. série B 5177), c’est en fin de compte par analogie avec leur nom de maison, et lorsqu’à la fin de l’ancien régime, mais sans doute pas avant (“abbesse” de Barcus au Censier, unique exemple déjà cité de ce document réécrit au XVIII^{ème} siècle, veut dire simplement “maîtresse de la maison abadie”), il devient flateur et utile d’affirmer ainsi une position sociale et, sinon une “fonction”, qui n’existe pas, du moins un titre.

3. RETOUR À ARRAST ET ABBADIA

Il a été dit que les documents médiévaux importants, et en particulier le Censier souletin, ne nomment pas cette maison. Au Censier sont nommées 9 maisons à *A(r)rast* ou *Larrast*, nom lui-même problématique en raison de sa version basque *Urruxtoi* (qu’Antoine d’Abbadie commente fort bien comme “lieu planté de coudriers”) qui diffère du roman (*I*)*arrast*, lequel vu son ancienneté, ne s’explique pas aussi simplement que le dit Antoine d’Abbadie (“Les Gascons béarnais firent de ce nom –il l’écrit *Hourristoya* – *Arrast*, mot plus court et encore usité”) et suppose peut-être deux étymologies distinctes. 4 de ces maisons sont “*deu Rey*” c’est-à-dire “franches” selon le sens donné au Censier à cette expression, “*Astaburue*, *Asconeguy*, *Heguilucé*, *Çuhary*” selon la phonétique romane et la graphie du texte (en basque *Astaburu*, *Azkonegi*, *Hegiluze*, *Zunhari*), les 5 autres (*Ihigona*, *Algalarrondo*, *Aguerrea*, *Larrascal*, *Echartea*) fivatières des nobles du voisinage, aucune maison noble n’étant citée pour Arrast. Le chiffre correspond à peu près aux “7 feux taillables” indiqués sans autre précision dans la Coutume de 1520, puisque les 8 feux sont “entiers” selon le Censier, c’est-à-dire payant chacune une part complète de taille. Il faut rappeler sans doute que, selon le même Censier, les nobles aussi payaient cette “taille” à la vallée, mais qu’ils la faisaient payer parfois par les fivatiers qu’ils avaient créés sur leurs domaines. Il est vrai aussi que le recensement du Censier n’est pas, on le sait par d’autres exemples et une critique interne du texte, totalement exhaustif dans toutes les paroisses.

Haristoy, exactement contemporain des frères d’Abbadie, reproduit une généalogie des Abbadie d’Arrast constituée par la famille elle-même ou à sa demande, par rapport à laquelle il prend même quelque distance lorsqu’elle touche à la liste épiscopale par ailleurs assez connue: “1412. *Nomination à la cure de Susmiou de Gérard d’Abbadie d’Arrast par son frère Sans, évêque d’Oloron* (?). (*Ceci demanderait à être prouvé*)”¹⁷. Si le nom est attesté avec quelque régularité depuis le début du XV^{ème} siècle (après une citation de croisade en 1187, et trois citations du XIV^{ème} siècle, dont un acte de 1365 sur un “Bernard d’Abbadie d’Arrast” traduit et recopié en 1765), la généalogie n’est à peu près suivie qu’à partir du XVI^{ème}. Tout ceci inviterait à situer la naissance d’une maison “Abadie” à Arrast à la fin du Moyen Age, au temps de l’expansion démographique. Par ailleurs la plupart des noms “Abadie” citées dans la généalogie avant le XVIII^{ème} siècle sont ceux d’autres “Abadies”, le plus souvent béarnaises et à ce titre bien documentées, en particulier celles de Susmiou et de Sus: le seigneur de Sus avait épousé “*Jehanne d’Arrast*”, puis c’est le seigneur de Lichos en Béarn qui fait donation de l’une des deux maisons-abbayes de Sus (nobles, mais distinctes de la seigneurie) à sa nièce Marguerite d’Abbadie d’Arrast en 1498. Les mariages entre nobles et non nobles, partout fréquents et traditionnels en Pays basque (voir par exemple l’enquête de 1350 en Basse-Navarre), jouent sans doute un rôle dans la constitution de l’Abadie d’Arrast.

17. P. HARISTOY, *Les Paroisses...*, III p. 94.

Ensuite, et Haristoy le note, la famille d'Abbadie d'Arrast s'illustre par toute une série de procès. Un simple relevé des pièces du Parlement de Navarre aux Archives Départementales (I séries B1 et B2) permet de noter:

1689: Armand d'Abbadie d'Arrast "abbé laïque d'A." contre Pierre d'Abbadie-Sarlus; 1693: Armand d'A. abbé laïque d'A. contre Marie de Loustau d'Oloron; 1699: Marie de Larsaval femme d'A. etc. contre Arnaud de Larsabal; et Arnaud d'A. etc. contre Bernard de "Suhary"; 1701: Arnaud d'A. etc. contre Etienne de Paget greffier de Soule; 1702: Arnaud d. A. etc. contre Jacques Casemayor vicaire de Chéraute; 1704: Arnaud sieur d'A. contre Jean-Pierre de Saubiat; 1709: Daniel de Fondevialle contre Arnaud d'A.; puis en 1720 deux procès ("Saint-Jean de Minvielle sieur d'A. d'A."), en 1725 encore "Jean-Pierre d'Abbadie, prêtre" (sic: est-ce pour "abbé" ou pour "curé"? en 1753 "Pierre d'Abbadie curé d'Arrast" engage un autre procès...) etc. Les Basques d'Ancien Régime étaient, et dès le Moyen Age, très procéduriers, et les Souletins apparemment plus que tous les autres.

Le procès de la liasse datée 1734-1738 (B. 4502) offre un intérêt particulier: il oppose Arnaud de Sunhary d'Arrast, après le Bernard de 1699 (voir ci-dessus), à Arnaud d'Abbadie "sur la préséance à l'église". Sunhary, l'une des maisons franches d'Arrast citées au Censier, avait été liée à l'abbadie, si l'on en croit un acte de 1518 rapporté par Haristoy, qui cite le mariage de "Guilhem Arnaud, fils aîné et héritier des maisons d'Abbadie et de Sunhary d'Arrast" avec la fille de "l'abbé de Larrory" (Larrory est absent du Censier), ce dernier seul étant dit "noble Guilhemto". Il y a ailleurs à cette époque des procès pour la préséance à l'église (pour Garro maître de Gaztenarena à Ossès par exemple). Mais la contestation d'une maison franche ancienne d'Arrast contre l'abbadie, toutes deux ayant été autrefois (1518) en mêmes mains, indique pour le moins que les droits de préséance de cette dernière n'étaient encore pas tout à fait bien établis. Un autre procès met en scène peu après "Arnaud d'Abbadie abbé d'Arrast et Daguerre aussi abbé d'Arrast" (B. 4856, 1742).

On relève encore un Abbadie d'Arrast "lieutenant au régiment de Soule" en 1779 (B. 4773), qui renouerait avec la destinée militaire qu'Antoine d'Abbadie voyait à l'origine des maisons-abbayes et serait un des deux ancêtres qu'il dit "*tous deux militaires et grands dépensiers*". Et ceci nous mène à la fin: c'est-à-dire au notaire Jean-Pierre d'Abbadie qu'Antoine nomme "mon aïeul" dans ses notes ("*Mon aïeul aimait l'ancien régime*" écrit-il) et dit avoir été "praticien" (avocat de fait) pour défendre sa propre cause devant un tribunal, et mort avant "*de voir le Concordat abolir le juspatronat en acceptant l'abolition des dîmes*".

L'histoire du fils de ce dernier, Arnaud-Michel né en 1772, racontée par son fils Antoine est un peu plus complexe que la simple émigration en Irlande citée en général: il fut d'abord "*commis chez un négociant français à Séville*" et puis son associé, chassé de là par le décret de Charles IV obligeant tous les Français d'Espagne à se faire Espagnols ou à quitter le pays après l'exécution de Louis XVI (1793); il s'installe alors en Angleterre et s'associe "*avec un négociant protestant établi dans la ville de Hull*". Enrichi dans le commerce, qu'il continue à pratiquer avec l'Espagne, il construit, déjà, un "*manoir d'Abbadie*", "*superbe maison*" qui serait en quelque sorte l'abbadie transitoire entre celle d'Arrast et celle de Hendaye. Ayant alors, selon son fils, amassé "une fortune", "*il alla en Irlande et s'y maria*" avec la petite-fille d'un médecin. Là la famille, restée catholique, est confrontée "à la haine des protestants" qui ont accaparé les églises, ne laissant aux catholiques que des "maisons à messe": "*A l'âge de 5 ans j'ai vu toutes les précautions prises par ma mère pour pénétrer là où mon parrain, le curé, allait dire la messe.*" Peut-être fut-ce l'une des raisons qui provoquèrent le départ pour Bordeaux et l'installation à Toulouse, et enfin, "vers 1827", en pleine restauration monarchique, à Paris. Antoine se contente de noter que son père "*avait enfin terminé ses affaires en Irlande*".

CONCLUSION

L'idée de construire un nouveau "manoir" *Abbadia*, avec ce nom en apparence aussi latin que basque, mais qui n'est ni tout à fait (le -d-) l'un ni tout à fait (les deux -bb-) l'autre, pouvait répondre à diverses motivations. De la familiale "abbaye laïque" d'Arrast d'Ancien Régime, Antoine exprime la nostalgie –peut-être pimentée d'un peu d'ironie?– en écrivant dans ses notes: "*Sans ce malheureux Concordat je signerais le présent écrit par les mots "Abbé lai d'Arrast en Soule".* Car "l'abbaye" originale, "écornée", dit-il, par les dettes, tandis que le "juspatronat" lui-même avait été contesté devant les tribunaux à son "aïeul", devait faire en réalité piètre figure devant l'imposant édifice néo-gothique en front de mer. Tout en faisant démontrer, généalogie reprise par Haristoy à l'appui, l'ancienneté de son ascendance nobiliaire, mais qui devait peu sans doute à l'abadie d'Arrast proprement dite, Antoine avance un autre argument, à vrai dire un peu contradictoire avec cette revendication, mais qui fut très à la mode naguère dans les élites sociales de la région: "*Au lieu d'abaisser les sommités sociales en décrétant l'égalité comme chez nous au siècle dernier, les Basques, plus charitables, avaient élevé les classes inférieures en établissant que tout Basque était né noble.*"

Voilà qui insère le château néo-gothique un peu arrogant dans une sorte de normalité régionale, peu conforme toutefois aux données de l'histoire. On peut toujours discuter sur ce qu'était concrètement ou théoriquement le statut de noblesse dans un territoire, dépassant de loin le seul territoire basque (Béarn et au-delà), dit de noblesse "réelle". Mais celle-ci avait été dans les derniers temps largement supplantée par la noblesse de lignage excluant les non nobles, et au moins pour les maisons importantes dès le premier Moyen Age. Sans doute, certains territoires reçurent-ils une noblesse collective (Roncal et Bastan en Navarre pour les proches); mais les provinces basques de France, même avec une majorité de domaines nobles (Cize) ou la quasi totalité en alleux francs (Arbéroue, Ossès, Iholdy, Haute-Soule), n'ont jamais connu cette situation: les fouages médiévaux en témoignent abondamment.

La restauration d'un passé patrimonial, familial et social assez largement imaginaire, symboliquement représentée dans l'invention du nom hybride *Abbadia* (mais, l'eût-il su et voulu, il pouvait difficilement faire une autre *Aphate* qui eût fait ombrage aux véritables et anciennes, et notamment celle de Buçunaritz), avait aussi une autre signification, celle-là bien réelle. L'Ancien Régime était perdu, mais aussi, du moins pour un temps, partiellement restauré dans l'ordre catholique et moral de la France monarchiste ou bonapartiste, celui-là même que les thèmes des concours poétiques illustrèrent plus d'une fois. Et à ce titre la création de l'*Abbadia* nouvelle peut nous rappeler, de très loin et au moins symboliquement, la restauration religieuse et politique de la *Wasconia* des comtes "mitarriens" et de leurs successeurs entre le Xème et le XIIème siècle, où avaient pu naître les premières maisons-abbayes. Il n'est pas jusqu'au souvenir, encore vif dans sa vieillesse, des difficultés rencontrées dans l'Angleterre et l'Irlande sous domination "protestante" (l'antiprotestantisme virulent est un des thèmes ordinaires des catholiques conservateurs du temps, comme par exemple Haristoy), que l'abbaye flanquée de sa chapelle visible de loin ne transcendait définitivement. En somme, le château néo-gothique d'*Abbadia* avec son nom néo-latin (ou néo-basque?) répondait sûrement aussi, tout en manifestant par ailleurs les goûts éclectiques d'un riche mais authentique savant, à des motivations personnelles anciennes et profondes, et de nature au fond sentimentale et romantique.